



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 6 341 217 AU CADASTRE DU QUÉBEC (276, CHEMIN DES PATRIOTES SUD)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 mars 2020, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande – Lot 6 341 217 au cadastre du Québec: présentée par les propriétaires pour la propriété projetée qui portera le numéro d'immeuble située au 276, chemin des Patriotes Sud, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant secondaire de 10,09 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 12 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,91 mètre, et ce, afin de rendre conforme la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 mars 2020.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 6 février 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE